

Arrondissement de
Strasbourg Campagne



COMMUNE DE KOLBSHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

(Extrait)

Séance du 04 février 2025
Sous la Présidence de
Madame KESSOURI Annie, Maire

Date de la convocation :
28/02/2025

Nombre de Conseillers élus :

15

Nombre de Conseillers en fonction :

15

Nombre de Conseillers présents :

13

Nombre de procurations :

2

Étaient présents la Maire : Mme KESSOURI Annie

Les Adjoints : MM : FISCHER Claude, RETTIG Patrick & BACHER Régis

Les Conseillers Municipaux et Conseillères Municipales :

Mmes :FREYSS Marlène, KURTZ Sarah, MATTER Fanny, NOEPPÉL Mélanie et HEYD Valérie

MM : BAUR David, GRUNELIUS Jean-Marie, OBERHAUSER Lionel & SCHLUPP Julien

Absents : DIEMER Thibaut, excusé (procuration à KESSOURI Annie)
HALTER Michèle, excusée (procuration à MATTER Fanny)

Secrétaire de séance : SCHAEFFER Joanne, Secrétaire Générale de Mairie

OBJET : Projets sur l'espace public :

- **Programmation 2025 : voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).**
- **Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.**

Le programme 2025 voirie (y compris l'entretien significatif), plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, a été établi après une phase d'instruction et de concertation avec l'ensemble des Maires de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'enveloppe consacrée à ce programme est constante depuis 2022 à 30 M€. Les crédits sont ventilés de la manière suivante, comme chaque année :

- 2,4 M€ réservés pour la réfection d'ouvrages d'art, qui permettent notamment la réfection du pont de l'Andlau rue des Platanes à Fegersheim ou le pont de la RM222 à Geispolsheim mais intègrent également des enveloppes pour le diagnostic et le gros entretien des ouvrages,
- 1,03 M€ prévus pour l'entretien des voiries dans les ZA et ZI, par exemple la rue de l'Ill à Geispolsheim ou la rue de Wolfisheim à Holtzheim,
- 2,7 M€ prévus pour l'entretien des chaussées et trottoirs,
- 6,3 M€ pour les opérations d'intérêt local T2, cette année, plusieurs nouvelles opérations seront initiées sur les communes (rue de la Robertsau à Hoenheim, place Nieffern à Lampertheim, rue Victor Hugo à Vendenheim, etc.),
- 3,85 M€ pour les opérations d'intérêt métropolitain T3, la principale opération lancée en 2025 concerne le réaménagement de la route Burckel à Illkirch,
- 13,72 M€ dédiés aux opérations du plan vélo T4, outre les poursuites d'opérations en cours, l'année 2025 verra le lancement des études sur la rue de l'Industrie à Fegersheim, la liaison cyclable Eschau-Plobsheim ou le prolongement de la Velostras sud route de Strasbourg à Illkirch entre Baggersee et la piste du canal.

Cette enveloppe est complétée par des crédits récurrents d'entretien des routes métropolitaines interurbaines à hauteur de 6,3 M€ (2,8 M€ pour les Ex-Routes Départementales et 3,5 M€ pour l'Ex-Réseaux Routier National).

Pour KOLBSHEIM, L'EMS propose de réaliser le tronçon de la RM93 entre la sortie du village (au niveau du virage du château d'eau) et le pont du COS pour un montant de 210 000,-€

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Souhaite rendre attentif l'EMS sur le problème d'écoulement d'eau sous le pont avec une stagnation permanente sur l'ensemble de la chaussée, et le risque d'accident causé par le verglas en cette période ;**
- **Souhaite prioriser la RM45 en direction de Breuschwickersheim, notamment l'entretien des bas-côtés ;**
- **Acte le projet, tout en y émettant un avis défavorable afin d'espérer une révision des priorités lors de la prochaine revue de territoire.**

OBJET: Signature d'un bail précaire pour l'occupation de l'ancienne école par la société DIVERGEONS

Madame la Maire informe que la dissolution de l'association « YAPAEcole » en date du 15 décembre 2025, entraîne de fait, la dissolution de la convention de prêt à usage entre la Commune de Kolbsheim et l'association pour l'occupation du bâtiment de l'ancienne école sis, 8 rue de la Division Leclerc. Un état des lieux et une remise des clés ont eu lieu le 19 janvier dernier.

Ainsi, la société DIVERGEONS a souhaité se positionner pour présenter un projet similaire à celui de l'étang, en proposant une gestion complète du bâtiment. Cela implique la gestion des locations privées, le maintien de la mise à disposition du bâtiment pour les associations du village, et la proposition de manifestations ou d'événements à destination des citoyens.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. KUNTZ Frédéric,

Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité :

1. De proposer un bail commercial précaire de trois ans à la société DIVERGEONS à compter du 01^{er} mars 2025 pour dynamiser les lieux et proposer une activité similaire et complémentaire à ceux des étangs
2. De fixer un loyer mensuel de 500,-€ , en appliquant un tarif préférentiel de 200,-€ mensuel la première année.
3. D'autoriser Madame la Maire à signer la convention présentée au Conseil et de la charger de la mise en recouvrement du loyer et des charges.

OBJET : Divers

- **Date du prochain conseil :** 03 avril 2025 à 20h
- **Commission des finances :** 08 mars 2025 à 8h30
- **Osterputz :** En 2024, la Commune s'était alignée sur la date du nettoyage de la Nature proposée par les Fédérations de chasse. Cette année, faute de disponibilités de certains conseillers, le Conseil souhaite organiser l'osterputz le 29 mars aux étangs en collaboration avec DIVERGEONS.
- **Cimetière :** Au vu de l'état des lieux réalisés par le juriste spécialisé en droit funéraire, le Conseil décide de ne pas donner suite au projet de forêt cinéraire souhaitée dans l'ancien cimetière pour les raisons suivantes :
 - La dispersion en pleine nature est gratuite, or l'ancien cimetière n'est pas considéré comme telle
 - Il y a déjà un régime de concession existant au cimetière actuel, donc pas d'intérêt de recréer un nouveau régime de concession sur ce cimetière
 - Le cimetière actuel dispose d'emplacements suffisants pour répondre à la demande
 - Le Conseil espère une évolution de la législation funéraire dans les prochaines années, afin de proposer une solution règlementaire sans régime de concession (type urne biodégradable).
 - Le Conseil souhaite tout de même maintenir un entretien convenable des lieux

- **Ancienne école :** L'association « yapa école » a été dissoute par AG extraordinaire en date du 15 décembre 2024. Cela implique la dissolution d'office de la convention de prêt à usage du bâtiment de l'ancienne école. Un état des lieux et une remise des clés ont eu lieu le 19 janvier. Or l'association est toujours redevable d'une partie des charges, notamment pour les consommations d'électricité pour un montant 2294 euros. Le Conseil aurait été prêt à renoncer à la créance en échange des frigos qui étaient installés sous le bar et qui ont été liquidé par l'association sans en informer la mairie au préalable. Un projet a été présenté au Conseil par la société DIVERGEONS qui a le souhait de reprendre les lieux.
- **RPI :** La dissolution du RPI a été acté par l'académie. Cela signifie qu'il n'y aura plus de bus entre les deux écoles à compter de la rentrée de septembre 2025. Les parents d'élèves seront sollicités pour travailler sur d'éventuels modifications d'horaires lors du prochain Conseil d'école.

KOLBSHEIM, le 04 février 2025
La Maire,



Annie KESSOURI

